

## RAPPEL D'AVIS

### AVIS AU PUBLIC

#### COMMUNE D'EAUZE

Enquête publique sur un projet d'intérêt général et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire d'EAUZE informe le public qu'une enquête publique portant sur le projet d'intérêt général concernant le transfert du magasin LIDL et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EAUZE se déroule depuis le 9 octobre 2018 et se terminera le 9 Novembre 2018 à la mairie d'EAUZE .

Les dossiers sous format papier y sont soumis à l'examen du public aux jours et heures habituels d'ouverture de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 mn à 17 heures. Ils sont aussi consultables sous format dématérialisé sur le site internet suivant [www.mairie-eauze.fr](http://www.mairie-eauze.fr)

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune , en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

La mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête publique prévoit :

- 0.37 ha de zones constructibles dont 0.37 ha destinées à l'activité

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale (voir décision modificative de la MRAE intervenue tardivement et disponible en Mairie)

Mme Geneviève ARSLANIAN, Adjoint au maire chargée de l'urbanisme de la commune d'EAUZE, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

M BERNHARD Bernard ayant pour profession Principal de Collège en Retraite a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie d'EAUZE

- Mardi 9 Octobre 2018, de 9 heures à 12 heures.
- Jeudi 25 Octobre 2018, de 9 heures à 12 heures.
- Vendredi 9 Novembre 2018 de 14 heures à 17 heures

Les observations sur l'intérêt général du projet et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie d'EAUZE. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie d'EAUZE BP 20 32800 EAUZE, ainsi que par courrier électronique à l'adresse suivante [urbanisme@mairie-eauze.fr](mailto:urbanisme@mairie-eauze.fr) .Elles doivent être transmises pendant la période de l'enquête publique, la date de réception faisant foi. Elles seront consultables sur le site internet suivant [www.mairie-eauze.fr](http://www.mairie-eauze.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'EAUZE et sur l'adresse internet suivante [www.mairie-eauze.fr](http://www.mairie-eauze.fr), pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le projet d'intérêt général fera l'objet d'une déclaration de projet par délibération du conseil municipal. Cette déclaration de projet vaudra mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.